

Hérépian : les inondations s'invitent au conseil municipal de la rentrée

il y a 3 jours 0 MIDI LIBRE

Réunion du conseil municipal du 25 septembre

En début du conseil municipal, le maire a fait un état des inondations et des dégâts sur la commune. Le plan communal de sauvegarde qui a été déclenché la première fois sur la commune a parfaitement fonctionné. De nombreuses familles ont été touchées sur la commune par ces inondations. Les services techniques et administratifs ont été mobilisés très rapidement ainsi que les élus pendant cette crise. Il a remercié l'ensemble des personnes qui ont travaillé sans relâche afin de venir en aide aux habitants.

Une minute de silence a été observée pour les personnes décédées à Lamalou et compte tenu de l'actualité, il a associé Hervé Gourdel, l'otage français assassiné en Algérie.

Le choix de la banque pour l'acquisition foncière en date du 16 juillet 2014 a été adopté. Il a été approuvé le reversement de 75 % du montant de TCCFE perçue sur le territoire par les communes de moins de 2000 habitants à compter du 1er janvier 2015.

La création d'un poste de rédacteur principal a été ouvert. Ce recrutement fait suite au départ le 01 janvier 2014 de la secrétaire générale et vient en remplacement.

Des travaux de mise en conformité de l'eau dans le cadre de la DUP sont nécessaires. Le système de désinfection de l'eau devra être modifié. Des demandes de subventions seront demandées auprès de l'Agence de l'Eau et du Département.

Le cabinet GAXIEU a été retenu dans le cadre de la maîtrise d'œuvre concernant l'alimentation en eau potable par rapport au schéma directeur dans un souci d'amélioration de la connaissance du réseau et dans un souci de gérer au mieux la ressource en eau. Il interviendra aussi pour réaliser une étude concernant les travaux à réaliser en urgence. Là aussi, des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Département seront demandées.

Le conseil a autorisé la signature d'un avenant au marché pour l'entreprise CAMACHO suite à la démolition d'une maison rue Jean Moulin. Cet avenant concerne la remise en état du sol et du trottoir.

Le choix des entreprises retenues concernant la réalisation des travaux des ateliers municipaux a été approuvé :

Lot 1 – Gros œuvre : Sté Hérépiannaise de construction : 29 132,69 € TTC

Lot 2 – Menuiseries métalliques et bois : Cévennes Aluminium : 6 340,80 € TTC

Lot 3 – Plomberie : Entreprise Libes : 9 442,92 € TTC

Lot 4 - Électricité chauffage : Entreprise Gérard PASCUAL : 4 482,00 € TTC

Lot 5 – Peinture : Entreprise MAGNAN : 2 572,56 € TTC

Lot 6 – Étanchéité : Entreprise SEM : 1 812,00 € TTC

Une autorisation de passage sur la voirie communale du cheminement de l'itinéraire GR7 qui traverse la commune valorisant Notre Dame de Capimont a été adopté. Celui-ci sera inscrit au plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée par le Département.

Afin de venir en aide aux agriculteurs suite aux inondations du 18 septembre, une demande de calamités agricoles pour la commune sera demandée afin que les agriculteurs puissent en bénéficier ainsi que des dégrèvements d'impôts fonciers pour une perte de récolte.

Pour subvenir aux besoins de certains sinistrés, une somme de 1500 € sera virée du compte de la commune pour être versée au CCAS.